

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26 SEP. 2025

Greffe

N° d'entreprise : 0460 651 416

Nom

(en entier) : **RECYTEX EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DE LA BARRIERE 40 4100 SERAING****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 24 mai 2025

Les actionnaires de la société anonyme RECYTEX EUROPE, dont la liste des présences est reprise à la fin de ce procès-verbal, propriétaires de 56 actions sur le total des 80 actions représentant la totalité du capital, exercent ce samedi 24 mai 2025 à 11 heure au siège social, les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire.

Bureau et composition de l'assemblée

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Joseph POTGENS, qui assume également les rôles de secrétaire et Isabelle POTGENS remplit le rôle de scrutateur.

L'assemblée se compose des actionnaires et administrateurs présents ou représentés dont les noms, prénoms, dénominations pour les sociétés, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux se déclare propriétaire, sont mentionnés en la liste de présence déposée sur le bureau.

Cette liste de présence, contresignée par les membres du bureau qui l'ont reconnue exacte, demeurera annexée au présent procès-verbal.

Sur appel des noms, la liste de présence est contrôlée et approuvée.

Le bureau constate par le biais de la feuille de présence que sont présents ou représentés à la présente assemblée, les actionnaires titulaires de 56 actions sur les 80 actions existantes (soit 70 %), l'assemblée peut, dès lors, statuer valablement sur son ordre du jour.

Exposé et constatation de la validation de l'assemblée

I. Le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission d'un membre du conseil d'administration
2. Nomination de membres du conseil d'administration
3. Désignation d'un administrateur délégué

II. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour devront recueillir les majorités requises pour chacune d'entre elles par la loi et/ou les statuts ; chaque action donnant droit à une voix.

Cet exposé étant vérifié par le scrutateur et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

Résolutions

Après avoir délibéré, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

1. Démission de membres du conseil d'administration

L'assemblée accepte la démission de Madame Vassiliki PAPADOPOULOS avec effet immédiat et décide de ne pas lui donner la décharge pour l'exercice de son mandat.

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



2. Nomination de membres du conseil d'administration

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 6 années :

- Monsieur Joseph POTGENS
- Monsieur Julien POTGENS
- Monsieur Hugo POTGENS
- Monsieur Pierre POTGENS
- Madame Emerence POTGENS
- Madame Isabelle POTGENS

3. Désignation de l'administrateur délégué :

L'assemblée désigne Monsieur Julien POTGENS administrateur délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, lecture est donnée du présent procès-verbal et celui-ci est approuvé dans son intégralité par l'assemblée. La séance est levée à 12 heures 30

Signatures :

Joseph POTGENS, 8 actions

Isabelle POTGENS, 8 actions

RECYCOLLECTE SA, représentée par Joseph POTGENS, 40 actions